

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 97

16 janvier 2009

### SOMMAIRE

<b>APM Group Participation SA</b> .....	<b>4649</b>	<b>Nafima Finance S.A.</b> .....	<b>4646</b>
<b>APM Group Participation SA</b> .....	<b>4650</b>	<b>Nafima Finance S.A.</b> .....	<b>4646</b>
<b>APM Group Participation SA</b> .....	<b>4650</b>	<b>Nafima Finance S.A.</b> .....	<b>4647</b>
<b>Aretech SA</b> .....	<b>4623</b>	<b>Nafima Finance S.A.</b> .....	<b>4647</b>
<b>Avenue Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>4642</b>	<b>Northern Beach S.A.</b> .....	<b>4645</b>
<b>Avenue Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>4650</b>	<b>Nyon Leman S.à r.l.</b> .....	<b>4644</b>
<b>Avenue Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>4651</b>	<b>PanEuropean Oil and Industrial Holdings</b>	
<b>Baatz Participations S.A.</b> .....	<b>4617</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>4646</b>
<b>Constructions Métalliques du Nord S.à.r.l.</b>		<b>PG International S.A. - Polaris Group In-</b>	
.....	<b>4654</b>	<b>ternational S.A.</b> .....	<b>4645</b>
<b>Dairybras S.A.</b> .....	<b>4640</b>	<b>PG International S.A. - Polaris Group In-</b>	
<b>Decosol S.à r.l.</b> .....	<b>4639</b>	<b>ternational S.A.</b> .....	<b>4647</b>
<b>Dresdner Leasing 4 S.à r.l.</b> .....	<b>4626</b>	<b>PG International S.A. - Polaris Group In-</b>	
<b>Electricité Meyers</b> .....	<b>4652</b>	<b>ternational S.A.</b> .....	<b>4646</b>
<b>Eurex Holding S.A.</b> .....	<b>4642</b>	<b>Piramide S.A.</b> .....	<b>4649</b>
<b>Eurochem Réassurance</b> .....	<b>4653</b>	<b>Profound Market Group S.à.r.l.</b> .....	<b>4650</b>
<b>Fashion Point S. à r.l.</b> .....	<b>4622</b>	<b>Real-Immo</b> .....	<b>4652</b>
<b>Ficastor Holding S.A.</b> .....	<b>4654</b>	<b>Reddick Finance S.à r.l.</b> .....	<b>4651</b>
<b>FREO Schimmelpfeng Grundinvest S.à r.l.</b>		<b>R.E. RO S.A.</b> .....	<b>4648</b>
.....	<b>4639</b>	<b>T8T S.A.</b> .....	<b>4647</b>
<b>Fynar S.A.</b> .....	<b>4648</b>	<b>T8T S.A.</b> .....	<b>4649</b>
<b>Fynar S.A.</b> .....	<b>4651</b>	<b>The World Trust Fund</b> .....	<b>4633</b>
<b>Garage Rythmique S.A.</b> .....	<b>4643</b>	<b>Tonsley Holding S.A.</b> .....	<b>4648</b>
<b>Geronda Investment S.A.</b> .....	<b>4644</b>	<b>Tri European Real Estate Opportunity S.à</b>	
<b>Helena Info Management S.A.</b> .....	<b>4645</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>4644</b>
<b>Information Networks Consulting</b> .....	<b>4633</b>	<b>United Ventures S.A.</b> .....	<b>4623</b>
<b>K.F. Fiduciaire SA</b> .....	<b>4628</b>	<b>VI.KA.MA S.A.</b> .....	<b>4630</b>
<b>Meligo S.A.</b> .....	<b>4653</b>	<b>Walcon Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>4610</b>
<b>Metide International S.A.</b> .....	<b>4651</b>	<b>Worldace Corporation S.A.</b> .....	<b>4656</b>
<b>Moleri S.A.</b> .....	<b>4645</b>	<b>Worldace Corporation S.A.</b> .....	<b>4640</b>

**Walcon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.694.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight,

On the fifteenth day of December,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public residing in L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

"WALCON LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered offices in CY-2406 Engomi - Nicosia, 13, Agiou Prokopiou Street, and registered with the Trade and Companies Register of Cyprus under number HE 174725,

here represented by Mr Christian FRANÇOIS, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch,

by virtue of a proxy given on 11 December 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party's representative, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name "WALCON LUXEMBOURG S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate of moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3 The company may accept any mandate as director or manager in any other legal entities.

3.4 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.5 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant

security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.6 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.7 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an undetermined period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,00) represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares in registered form with a par value of ten euro (EUR 10,00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits

of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on thirty-first day of December two thousand nine.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, "WALCON LIMITED", prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one thousand two hundred fifty (1.250) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.00).

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an undetermined period:

Mr Serge BIJNENS, private employee, born in Wilrijk (Belgium), on 29 December 1964, residing in L-2160 Luxembourg, 3, rue Munster.

2. The registered office of the Company is set in L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit,

Le quinze décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre Dame,

A comparu:

"WALCON LIMITED", une société de droit chypriote, ayant son siège social à CY-2406 Engomi-Nicosie, 13, Agiou Prokopiou Street, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 174725, ici représentée par Mr Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2008,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "WALCON LUXEMBOURG S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La société pourra assumer les fonctions d'administrateur ou de gérant d'autres entités juridiques.

3.4 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.5 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.7 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente-et-un décembre deux mille neuf.



*Souscription - Libération*

"WALCON LIMITED", représentée comme indiqué ci-avant, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

*Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Serge BIJNENS, employé privé, né à Wilrijk (Belgique), le 29 décembre 1964, demeurant à L-2160 Luxembourg, 3, rue Munster,

2. Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. François, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC / 2008 / 51189. Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009002514/227/406.

(080192087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Baatz Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 143.685.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Lucien BAATZ, entrepreneur, demeurant à L-7716 Colmar Berg, 26, rue Belle-Vue.

2) Monsieur Fernand BAATZ, entrepreneur, demeurant à L-7716 Colmar Berg, 28, rue Belle-Vue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BAATZ PARTICIPATIONS S.A.", laquelle sera régie par

les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions douze mille euros (2.012.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux mille douze euros (2.012,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivisée, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7.**

1. Afin de régler les relations entre actionnaires de la Société, les parties ont convenu d'arrêter un pacte d'actionnaires (le "Pacte").

2. Dans le cadre du Pacte et des Statuts, les actionnaires se sont regroupés en deux groupes:

- le groupe I, qui correspond à la participation de Monsieur Lucien BAATZ, ainsi que les acquéreurs de ses actions, et
- le groupe II, qui correspond à la participation de Monsieur Fernand BAATZ, ainsi que les acquéreurs de ses actions.

3. Le détail concernant la transmission des actions est réglé par le Pacte.

4. Tout nouveau actionnaire devra obligatoirement, préalablement à la réalisation définitive de la cession, adhérer aux dispositions du Pacte et, en conséquence, à se substituer, au prorata des titres transmis, aux droits et obligations de l'auteur de la transmission, tels que ceux-ci résultent des dispositions du pacte; à défaut, la cession projetée devra être abandonnée.

### III. Assemblées générales des actionnaires

**Art. 8.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, télégamme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Une réélection est possible.

Les porteurs d'actions, sans distinction de catégorie, participeront à l'élection des administrateurs, à condition cependant qu'en l'état actuel de la répartition des actions entre les deux groupes, le conseil d'administration comprenne toujours deux administrateurs du groupe I, élus sur une liste de propositions établie par les porteurs d'actions du groupe I, et deux administrateurs du groupe II, élus sur une liste de proposition établie par les porteurs d'actions du groupe II.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre cause, le restant des membres du conseil ne peut suppléer à cette vacance, mais une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée en vue de remédier à cette vacance conformément à la procédure indiquée au présent article.

Toute élection partielle ne peut être faite qu'à partir de propositions du groupe auquel l'administrateur à remplacer était attribué.

**Art. 11.** Le conseil d'administration se réunira sur la convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par courrier électronique, télégamme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par courrier électronique, télégamme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un administrateur de chaque groupe est présent ou représenté à la réunion du Conseil d'Administration.

Les résolutions du Conseil d'Administration se prendront à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration ainsi que les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux administrateurs, un de chaque groupe.

**Art. 13.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion seront, conformément à l'article 60 de la Loi, déléguées à deux (2) administrateurs, un de chaque groupe. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 14.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle d'un des administrateurs-délégués, soit par tout délégué du conseil agissant dans les limites de ses pouvoirs.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 15.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années. Une réélection est possible.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 16.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 20.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
3. Exceptionnellement, les deux premiers administrateurs délégués du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

*Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Lucien BAATZ, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
2) Monsieur Fernand BAATZ, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées comme suit:

A) Les cinq cents (500) actions souscrites par Monsieur Lucien BAATZ, préqualifié, moyennant apport:

- deux cent (200) parts sociales de la société à responsabilité limitée Entreprise de constructions Modeste BAATZ et Fils S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 22520, évaluées à deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR);

- mille sept cent cinquante (1.750) parts sociales de la société à responsabilité limitée "BAATZ CONSTRUCTIONS S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29693, évaluées à quatre cent trente-quatre mille euros (434.000,- EUR);

- deux cent cinquante (250) parts sociales de la société à responsabilité limitée "BAATZ MATERIEL S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-9147 Erpeldange (Ettelbruck), Zone Industrielle In Diefert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94983, évaluées à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR);

- mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société anonyme "BETONS ET MATERIAUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78201, évaluées à cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR);

- deux cent cinquante (250) actions de la société anonyme "SOCFIBA S.A.", établie et ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85831, évaluées à soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) et

- trois mille (3.000) parts sociales de la société à responsabilité limitée "KIEFER s.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-7716 Colmar-Berg 26, rue Belle-Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46520, évaluées à soixante-quatorze mille cinq cent euros (74.500 EUR).

B) Les cinq cents (500) actions souscrites par Monsieur Fernand BAATZ, préqualifié, moyennant apport:

- deux cent (200) parts sociales de la société à responsabilité limitée "ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MODESTE BAATZ ET FILS S.à.r.l.", prédésignée, évaluées à deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR);

- mille sept cent cinquante (1.750) parts sociales de la société à responsabilité limitée "BAATZ CONSTRUCTIONS S.à.r.l.", prédésignée, évaluées à quatre cent trente-quatre mille euros (434.000,- EUR);

- deux cent cinquante (250) parts sociales de la société à responsabilité limitée "BAATZ MATERIEL S.à.r.l.", prédésignée, évaluées à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR);

- mille deux cent, cinquante (1.250) actions de la société anonyme "BETONS ET MATERIAUX S.A.", prédésignée, évaluées à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR);

- deux cent cinquante (250) actions de la société anonyme "SOCFIBA S.A.", prédésignée, évaluées à soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) et

- trois mille (3.000) parts sociales de la société à responsabilité limitée "KIEFER S.à.r.l.", prédésignée, évaluées à soixante-quatorze mille cinq cent euros (74.500 EUR).

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Ces apports sont certifiés par un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63706, daté du 9 décembre 2008, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*"Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective des participations d'une valeur nominale de € 2.012.0000,00 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'émission par la société de 1.000 actions d'une valeur de € 2.012,00."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

sur proposition de l'actionnaire du "groupe I":

- a) Monsieur Lucien BAATZ, entrepreneur, né à Hubertushof (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1940, demeurant à L-7716 Colmar Berg, 26, rue Belle-Vue,
- b) Monsieur Paul BAATZ, employé privé, né à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 juin 1976, demeurant à L-7716 Colmar Berg, 26, rue Belle-Vue;

sur proposition de l'actionnaire du "groupe II":

- c) Monsieur Fernand BAATZ, entrepreneur, né à Goebelsmuehle (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 août 1945, demeurant à L-7716 Colmar Berg, 28, rue Belle-Vue,
- d) Monsieur Laurent BAATZ, employé privé, né à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 juin 1981, demeurant à L-7716 Colmar Berg, 28, rue Belle-Vue.

3. La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l.", en abrégé "FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés et Associations, numéro 63706, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

4. Le siège social est établi à L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Messieurs Lucien et Fernand BAATZ, préqualifiés, comme administrateurs-délégués de la Société.

Leurs mandats des administrateurs-délégués prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à trois mille cent euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BAATZ; BAATZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2008. Relation GRE/2008/5079. Reçu douze euros, 12€.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 24 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009002510/231/268.

(080191979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Fashion Point S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7734 Colmar-Berg, 13, rue Martzen.

R.C.S. Luxembourg B 119.660.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002529/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2008, réf. DSO-CX00453. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080191907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**United Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 25.468.

Le bilan rectificatif 2006 (rectificatif du dépôt du bilan 2006 déposé le 15/01/2008 n° L080006561.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002699/680/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09497. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Aretech SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 143.689.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

1.- ALLIAGES SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 135 620,

ici représentée par son administrateur-délégué Arnaud THIRIET, gérant, demeurant à Hettange-Grande (France);

2.- COOPÉRATIVE LORRAINE D'ENTRETIEN, société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée, à capital variable, avec siège social à F-57192 Florange, 8, rue des Vieilles Vignes, inscrite au Registre de Commerce de Thionville (France) sous le numéro 81 B 116,

ici représenté par son gérant Arnaud THIRIET, gérant, demeurant à Hettange-Grande (France);

3.- André MYOTTE-DUQUET, salarié, né à Les Fins/Doubs (France), le 9 avril 1959, demeurant à F-57310 Bousse, 13, rue des Acacias;

4.- Arnaud THIRIET, gérant, né à Saint Vallier/Saône et Loire (France), le 27 janvier 1972, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 40, rue du Général Patton.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: ARETECH SA.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- la fabrication, l'entretien, le montage et la réparation de charpentes métalliques, d'éléments mécaniques, de chaudronnerie et autres éléments de constructions métalliques et mécaniques;
- l'entretien d'usines;
- les activités de manutention, chargement et déchargement de produits métalliques et mécaniques

- l'étude mécanique et métallique

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille zéro vingt-cinq (32.025.-) euros, représenté par deux mille cent trente-cinq (2.135) actions de quinze (15.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- ALLIAGES SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération,



inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 135 620, vingt actions . . . . .	20
2.- COOPÉRATIVE LORRAINE D'ENTRETIEN, société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée, à capital variable, avec siège social à F-57192 Florange, 8, rue des Vieilles Vignes, inscrite au Registre de Commerce de Thionville (France) sous le numéro 81 B 116, vingt actions . . . . .	20
3.- André MYOTTE-DUQUET, salarié, né à Les Fins/Doubs (France), le 9 avril 1959, demeurant à F-57310 Bousse, 13, rue des Acacias mille actions . . . . .	1.000
4.- Arnaud THIRIET, gérant, né à Saint Vallier/Saône et Loire (France), le 27 janvier 1972, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 40, rue du Général Patton, mille quatre-vingt-quinze actions . . . . .	1.095
Deux mille cent trente-cinq actions . . . . .	2.135

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-deux mille zéro vingt-cinq (32.025.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400.-) euros.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, és-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- COOPÉRATIVE LORRAINE D'ENTRETIEN, société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée, à capital variable, avec siège social à F-57192 Florange, 8, rue des Vieilles Vignes, inscrite au Registre de Commerce de Thionville (France) sous le numéro 81 B 116;

2.- André MYOTTE-DUQUET, salarié, né à Les Fins/Doubs (France), le 9 avril 1959, demeurant à F-57310 Bousse, 13, rue des Acacias;

3.- Arnaud THIRIET, gérant, né à Saint Vallier/Saône et Loire (France), le 27 janvier 1972, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 40, rue du Général Patton.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Laetitia de BOISSIEU, salariée, née à Ste Foy-les-Lions/Saône et Loire (France), le 21 mars 1973, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 40, rue du Général Patton.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Myotte-Duquet, Thiriet et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 11 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15088. Reçu cent soixante virgule treize euros 32.025.- à 0,5% = 160,13

Le Receveur (Signé): Santioni.

*Réunion du Conseil d'Administration*

A l'instant,

Coopérative Lorraine d'Entretien, société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée, à capital variable, avec siège social à F-57192 Florange, 8, rue des Vieilles Vignes, inscrite au Registre de Commerce de Thionville (France) sous le numéro 81 B 116, André MYOTTE-DUQUET, salarié, né à Les Fins/Doubs (France), le 9 avril 1959, demeurant à F-57310 Bousse, 13, rue des Acacias et Arnaud THIRIET, gérant, né à Saint Vallier/Saône et Loire (France), le 27 janvier 1972, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 40, rue du Général Patton, administrateurs de la société ARETECH SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice social 2013, Arnaud THIRIET, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Dudelange, le 9 décembre 2008.

Signé: Myotte-Duquet et Thiriet

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 11 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15088. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (Signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 DEC. 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009002558/223/173.

(080192032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Dresdner Leasing 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.843.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of November.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Dresdner Leasing 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of Luxembourg having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 118.887, here represented by M<sup>e</sup> Florie GOUNON, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole partner of Dresdner Leasing 4 S.à r.l. (anc. View Investments S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg and effective place of management at 30, Gresham Street, London, EC2V 7PG, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 137.843, incorporated by deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on April 3, 2008, published in the Mémorial C number 1162 on May 13, 2008 and amended by deed of the undersigned notary on July 28, 2008 published in the Mémorial C number 2482 on October 10, 2008.

Which appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Decision to change the current financial year of the Company so that it closes on 20 August 2008 with retroactive effect; the new financial year of the Company being subsequently from 21 August to 20 August of the following year.

2. Subsequent amendment of article 16 of the articles of association of the Company in order to reflect the above modification.

3. Subsequent amendment of article 17 of the articles of association of the Company in order to reflect the above modification.

After this had been set forth, the sole partner of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to change the current financial year of the Company so that it closes on 20 August 2008 with retroactive effect; the new financial year of the Company being subsequently from 21 August to 20 August of the following year.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend article 16 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 16.** The company's year commences on the twenty-first August and ends on the twentieth August of the following year."

*Third resolution*

The sole partner decides to amend article 17 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 17.** Each year on the twentieth of August, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Dresdner Leasing 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 118 887, ici représentée par M<sup>e</sup> Florie GOUNON, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Dresdner Leasing 4 S.à r.l. (anc. View Investments S.à r.l.), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg et son siège de direction effective au 30, Gresham Street, London, EC2V 7PG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 137.843, constituée par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, le 3 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1162 du 13 mai 2008 et modifié par acte du notaire instrumentant le 28 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2482 du 10 octobre 2008.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Décision de changer l'exercice comptable actuel de la Société pour qu'elle prenne fin le 20 août 2008 avec effet rétroactif; le nouvel exercice comptable de la Société étant ultérieurement du 21 août au 20 août de l'année suivante.

2. Modification de l'article 16 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

3. Modification de l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer l'exercice comptable actuel de la Société pour qu'elle prenne fin le 20 août 2008 avec effet rétroactif; le nouvel exercice comptable de la Société étant ultérieurement du 21 août au 20 août de l'année suivante.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'année sociale commence le vingt-et-un août et finit le vingt août de l'année suivante."

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17.** Chaque année, le vingt août, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Florie Gounon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 novembre 2008. AC/2008/ 45672. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 December 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002632/202/98.

(080191868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**K.F. Fiduciaire SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.688.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

K.F. FINANCE SA avec siège social à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141 656.

ici représentée par son administrateur-délégué Kindy FRITSCH, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: K.F. FIDUCIAIRE SA.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet

- a) l'exploitation d'un bureau comptable;
- b) la gérance d'immeuble;

ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit par K.F. FINANCE SA avec siège social à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141 656.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400.-) euros.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Patrick KREINS, employé privé, né à Luxembourg, le 22 décembre 1963, demeurant à L-4797 Linger, 15, rue Nicolas Jacque.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Kindy FRITSCH, employé privé, né à Luxembourg, le 20 avril 1983, demeurant à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean Pierre Sauvage.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1273 Luxembourg, 7, rue Bitbourg.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Fritsch, et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 17 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15363. Reçu cent cinquante cinq euros 31.000.- à 0,50 % = 155.-

*Le Receveur (Signé): Santioni.*

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 DEC. 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009002559/223/123.

(080192013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**VI.KA.MA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 143.684.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société DREIECK FIDUCIARIA S.A., avec siège social établi à Via Bagutti, 5, CH-6900 LUGANO ici représentée par Monsieur Celso Gomes Domingues, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VI.KA.MA S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### *Capital autorisé:*

Le capital social de la société pourra être porté à 5.000.000,- EUR (CINQ MILLIONS D'EUROS) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### Administration - Surveillance.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mercredi du mois de juin à 17:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires.*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

#### *Souscription et Libération.*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante DREIECK FIDUCIARIA S.A, préqualifiée déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.



*Déclaration.*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais.*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.300.-.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, représentée comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoquée a pris les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant en 2014:
  - a) Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né à Esch-sur-Alzette le 30 octobre 1955, demeurant à L-3912 Mondrange, 19, rue des Champs,
  - b) Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2652 Luxembourg, 219, rue Albert Uden,
  - c) Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né à Dudelange le 24 avril 1958, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2014 la société anonyme TRIPLE A CONSULTING, et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel. (RCS Luxembourg N° B 61.417)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C.GOMES DOMINGUES, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49710. Reçu € 155.- (cent cinquante-cinq Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009002561/206/149.

(080191963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Information Networks Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 51.555.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002697/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09493. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080191771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**The World Trust Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 37.154.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of July,  
before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of THE WORLD TRUST FUND (the "Fund" or the "Corporation"), a "société anonyme d'investissement" having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on the 20th of June 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 14th of August 1991, number 313.

The articles of incorporation of the Corporation were amended from time to time and for the last time by deed of the undersigning notary on the 21st of June 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 12th of September 2002, number 1325.

The meeting was presided by Sandra Thomas, employee, residing in France.

The Chairman appointed as secretary Dounia Zeroual, employee, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Jean-Baptiste Simba, employee, residing in Luxembourg.

I. The agenda of the meeting is the following:

THAT:

(1) the Fund's share capital be reduced by cancelling all of the Ordinary Shares (i.e. three million one hundred and seventy thousand and three (3,170,003 shares) held by the Fund in treasury and that paragraph 2 in Article 5 of the Fund's articles of incorporation (the "Articles") be altered accordingly to reflect the reduction of share capital to the following:

"The Corporation has an issued capital of twelve million three hundred and twenty-three thousand and four hundred seventy United States Dollars (USD 12,323,470.-) consisting of six million one hundred and sixty-one thousand and seven hundred and thirty-five (6,161,735) shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-) each."

(2) second paragraph of Article 20 of the Articles be amended so as to be read as follows:

"Repurchases made pursuant to these articles may be made through any stock exchange, over-the-counter market or other regulated market on which the shares in the Corporation are listed or dealt in and at a price calculated in accordance with any applicable binding rule of such stock exchange or market or any other methodology as deemed appropriate by the Fund but (i) not exceeding the Net Asset Value per share as determined pursuant to article 22 hereof and (ii) being not less than the par value of the shares."

(3) - Article 2 of the Articles be amended by the deletion of the two last sentences.

- Article 3, second paragraph, of the Articles be amended by the replacement of the reference to the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings by the reference to the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings.

- Article 4, first paragraph, of the Articles be amended by the insertion of the following wording at the end of the text:

"If and to the extent permitted by law, the Board of Directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

- Article 10, fourth paragraph, of the Articles be amended by the insertion of the following wording after the word "telex":

"or any other electronic means capable of evidencing such proxy form. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting, unless it is specifically revoked. At the Board of Directors' discretion, a shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference, or any other means of telecommunication, allowing to identify such shareholders. Such means must satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting whose deliberations shall be online without interruption."

- Article 10, fifth paragraph of the Articles be amended by the replacement of the wording "those present and voting" by the following wording: "the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at a meeting but in respect of which shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote".

- Article 10, last paragraph, of the Articles be amended by the insertion of the following wording at the end of the paragraph:

"and for proxies to be validly taken into consideration."

- Article 13, first paragraph, first sentence, of the Articles be amended by the replacement of the word "may" by the word "shall".

- Article 13, fifth paragraph, second sentence, of the Articles be amended so as to read as follows:

"This notice may be waived by the consent of each Director in writing or by fax, cable, telegram, telex or any other electronic means capable of evidencing such waiver."

- Article 13, sixth paragraph of the Articles be amended so as to read as follows:

"Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or any other electronic means capable of evidencing such proxy, another Director as his proxy. Directors may also assist at any meeting of the Board of Directors and any meeting of the Board of Directors may be held by telephone link or telephone conference. A Director may also participate at any meeting of the Board of Directors by videoconference or any other means of telecommunication, allowing to identify such Director. Such means must allow the Director to effectively act at such meeting of the Board of Directors, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such Director."

- Article 13, seventh paragraph, first sentence, of the Articles be amended so as to read as follows:

"The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors."

- Article 13, eighth paragraph, of the Articles be amended by the deletion of the following wording:  
"and provided further that no Director shall act in his capacity as such within the United States".
  - Article 19, first paragraph, of the Articles be amended by the replacement of the reference to the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings by the reference to the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings.
  - Article 29 of the Articles be amended by the replacement of the reference to the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings by the reference to the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings.
- II. The extraordinary general meeting convened for 27th June 2008 could not validly deliberate on the agenda of the present meeting for lack of quorum, and the present extraordinary general meeting has been reconvened by notices containing the agenda published in the Memorial, the Luxemburger Wort and the Tageblatt on 1st July 2008 and 16th July 2008. The notices have been sent by mail to the shareholders on 10th July 2008.
- III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting. The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.
- IV. Resolutions require a majority of two-thirds of the votes cast in favour in order to be passed.
- V. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of 6,161,735 outstanding shares, 1,356,178 shares are duly represented at the present meeting. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

*First resolution*

The meeting by all votes in favour and none vote(s) against decides that the Fund's share capital be reduced by cancelling all of the Ordinary Shares (i.e. three million one hundred and seventy thousand and three (3,170,003 shares) held by the Fund in treasury and that paragraph 2 in Article 5 of the Fund's articles of incorporation (the "Articles") be altered accordingly to reflect the reduction of share capital to the following:

"The Corporation has an issued capital of twelve million three hundred and twenty-three thousand and four hundred seventy United States Dollars (USD 12,323,470.-) consisting of six million one hundred and sixty-one thousand and seven hundred and thirty-five (6,161,735) shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-) each."

*Second resolution*

The meeting by all votes in favour and none vote(s) against decides that the second paragraph of Article 20 of the Articles be amended so as to be read as follows:

"Repurchases made pursuant to these articles may be made through any stock exchange, over-the-counter market or other regulated market on which the shares in the Corporation are listed or dealt in and at a price calculated in accordance with any applicable binding rule of such stock exchange or market or any other methodology as deemed appropriate by the Fund but (i) not exceeding the Net Asset Value per share as determined pursuant to article 22 hereof and (ii) being not less than the par value of the shares."

*Third resolution*

The meeting by all votes in favour and none vote(s) against decides that

- Article 2 of the Articles be amended by the deletion of the two last sentences.
- Article 3, second paragraph, of the Articles be amended by the replacement of the reference to the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings by the reference to the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings.
- Article 4, first paragraph, of the Articles be amended by the insertion of the following wording at the end of the text:  
"If and to the extent permitted by law, the Board of Directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."
- Article 10, fourth paragraph, of the Articles be amended by the insertion of the following wording after the word "telex":  
"or any other electronic means capable of evidencing such proxy form. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting, unless it is specifically revoked. At the Board of Directors' discretion, a shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference, or any other means of telecommunication, allowing to identify such shareholders. Such means must satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting whose deliberations shall be online without interruption."
- Article 10, fifth paragraph of the Articles be amended by the replacement of the wording "those present and voting" by the following wording: "the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at a meeting but in respect of which shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote".

- Article 10, last paragraph, of the Articles be amended by the insertion of the following wording at the end of the paragraph:

"and for proxies to be validly taken into consideration."

- Article 13, first paragraph, first sentence, of the Articles be amended by the replacement of the word "may" by the word "shall".

- Article 13, fifth paragraph, second sentence, of the Articles be amended so as to read as follows:

"This notice may be waived by the consent of each Director in writing or by fax, cable, telegram, telex or any other electronic means capable of evidencing such waiver."

- Article 13, sixth paragraph of the Articles be amended so as to read as follows:

"Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or any other electronic means capable of evidencing such proxy, another Director as his proxy. Directors may also assist at any meeting of the Board of Directors and any meeting of the Board of Directors may be held by telephone link or telephone conference. A Director may also participate at any meeting of the Board of Directors by videoconference or any other means of telecommunication, allowing to identify such Director. Such means must allow the Director to effectively act at such meeting of the Board of Directors, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such Director."

- Article 13, seventh paragraph, first sentence, of the Articles be amended so as to read as follows:

"The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors."

- Article 13, eighth paragraph, of the Articles be amended by the deletion of the following wording:

"and provided further that no Director shall act in his capacity as such within the United States".

- Article 19, first paragraph, of the Articles be amended by the replacement of the reference to the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings by the reference to the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings.

- Article 29 of the Articles be amended by the replacement of the reference to the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings by the reference to the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings.

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the chairman, the secretary and the scrutineer signed together with Us, notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un juillet,

par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société THE WORLD TRUST FUND (le "Fonds" ou la "Société"), une société anonyme d'investissement avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 août 1991, numéro 313.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 septembre 2002, numéro 1325.

L'assemblée a été présidée par Sandra Thomas, employée, demeurant en France.

Le Président a désigné comme secrétaire Dounia Zeroual, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Jean-Baptiste Simba, employé, demeurant à Luxembourg.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

QUE:

(1) le capital social du Fonds soit réduit par l'annulation de toutes les Actions Ordinaires (soit trois millions cent soixante-dix mille trois actions (3.170.003 actions) détenues par le Fonds en trésorerie et que le paragraphe 2 de l'Article 5 des statuts du Fonds (les "Statuts") soit modifié en conséquence de manière à refléter la réduction du capital social comme suit:

"La Société a un capital émis de douze millions trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.323.470,-) représenté par six millions cent soixante et un mille sept-cent trente-cinq (6.161.735) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) chacune."

(2) le deuxième paragraphe de l'article 20 des Statuts soit modifié de manière à le lire comme suit:

"Les rachats effectués suivant les présents statuts peuvent être effectués par l'intermédiaire d'une bourse, d'un marché de gré à gré ou de tout autre marché réglementé sur lequel les actions de la Société sont cotées ou négociées à un prix calculé conformément à toute règle contraignante applicable d'une telle bourse ou marché ou toute autre méthodologie jugée appropriée par le Fonds mais (i) n'excédant pas la Valeur Nette d'Inventaire par action telle que déterminée conformément à l'article 22 ci-après et (ii) n'étant pas moins que la valeur nominale des actions."

(3) L'article 2 des Statuts soit modifié par la suppression des deux dernières phrases.

- Le deuxième paragraphe de l'article 3 des Statuts soit modifié par le remplacement de la référence à la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif par la référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

- Le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts soit modifié par l'insertion du texte suivant à la fin de celui-ci:

"Si et dans la mesure permise par la loi, le Conseil d'Administration peut décider de transférer le siège social à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg."

- Le quatrième paragraphe de l'article 10 des Statuts soit modifié par l'insertion de ce qui suit après le mot "téléx":

"ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle procuration. Cette procuration sera valable pour toute assemblée reconvoquée, à moins qu'elle ait été spécifiquement révoquée. A la discrétion du Conseil d'Administration, un actionnaire peut participer à toute assemblée des actionnaires par vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication, permettant de l'identifier. Ces moyens doivent satisfaire des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à l'assemblée dont les délibérations doivent être retransmises en ligne sans interruption."

- Le cinquième paragraphe de l'article 10 des Statuts soit modifié par le remplacement du libellé "ceux présents et votant" par le texte suivant:

"les votes exprimés. Les votes exprimés n'incluront pas les votes en relation avec des actions représentées à une assemblée pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus, ou ont voté blanc ou nul."

- Le dernier paragraphe de l'article 10 des Statuts soit modifié par l'insertion du texte suivant à la fin du paragraphe:

"et pour que des procurations puissent être valablement prises en considération."

- La première phrase du premier paragraphe de l'article 13 des Statuts soit modifiée par le remplacement de l'expression "pourra choisir" par "choisira".

- La deuxième phrase du cinquième paragraphe de l'article 13 des Statuts soit modifiée de manière à la lire comme suit:

"Chaque administrateur pourra renoncer à ce préavis par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle renonciation."

- Le sixième paragraphe de l'article 13 des Statuts soit modifié de manière à le lire comme suit:

"Tout administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle procuration, un autre Administrateur comme son mandataire. Les Administrateurs peuvent aussi assister à toute réunion du Conseil d'Administration et toute réunion du Conseil d'Administration peut être tenue par téléphone ou par conférence téléphonique.

Un Administrateur peut aussi participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant de l'identifier. De tels moyens doivent permettre à l'Administrateur d'agir effectivement à une telle réunion du Conseil d'Administration dont le contenu doit être retransmis de manière continue à l'Administrateur."

- La première phrase du septième paragraphe de l'article 13 des Statuts soit modifiée de manière à la lire comme suit:

"Le Conseil d'Administration peut délibérer ou agir valablement si au moins la majorité des Administrateurs est présent ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration."

- Le huitième paragraphe de l'article 13 des Statuts soit modifié par la suppression du texte suivant:

"étant entendu cependant qu'aucun Administrateur ne peut agir comme décrit ci-avant aux Etats-Unis."

- Le premier paragraphe de l'article 19 des Statuts soit modifié par le remplacement de la référence à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif par la référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

- L'article 29 soit modifié par le remplacement de la référence à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif par la référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

II. L'assemblée générale extraordinaire convoquée en date du 27 juin 2008 n'a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour de la présente assemblée. En l'absence de quorum, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été reconvoquée par avis contenant l'ordre du jour publié dans le Mémorial, le Luxemburger Wort et le Tageblatt en date des 1<sup>er</sup> juillet 2008 et 16 juillet 2008. Des avis ont été envoyés par lettre aux actionnaires en date du 10 juillet 2008.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau. Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

IV. Pour être adoptées, les résolutions requièrent une majorité des deux-tiers des voix exprimées en faveur.

V. Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus que, des 6.161.735 actions en circulation, 1.356.178 actions sont représentées à la présente assemblée. En conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

*Première résolution*

L'assemblée, par toutes votes pour et aucun vote(s) contre, décide que le capital social du Fonds soit réduit par l'annulation de toutes les Actions Ordinaires (i.e. trois millions cent soixante-dix mille trois actions (3.170.003 actions) détenues par le Fonds en trésorerie et que le paragraphe 2 de l'Article 5 des statuts du Fonds (les "Statuts") soit modifié en conséquence de manière à refléter la réduction du capital social comme suit:

"La Société a un capital émis de douze millions trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.323.470,-) représenté par six millions cent soixante-et-un mille sept -cent trente-cinq (6.161.735) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) chacune."

*Deuxième résolution*

L'assemblée, par toutes votes pour et aucun vote(s) contre, décide que le deuxième paragraphe de l'article 20 des statuts soit modifié de manière à le lire comme suit:

"Les rachats effectués suivant les présents statuts peuvent être effectués par l'intermédiaire d'une bourse, d'un marché de gré à gré ou de tout autre marché réglementé sur lequel les actions de la Société sont cotées ou négociées à un prix calculé conformément à toute règle contraignante applicable d'une telle bourse ou marché ou toute autre méthodologie jugée appropriée par le Fonds mais (i) n'excédant pas la Valeur Nette d'Inventaire par action telle que déterminée conformément à l'article 22 ci-après et (ii) n'étant pas moins que la valeur nominale des actions."

*Troisième résolution*

L'assemblée, par toutes votes pour et aucun vote(s) contre, décide que

- L'article 2 des Statuts soit modifié par la suppression des deux dernières phrases.
- Le deuxième paragraphe de l'article 3 des Statuts soit modifié par le remplacement de la référence à la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif par la référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.
- Le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts soit modifié par l'insertion du texte suivant à la fin de celui-ci:  
"Si et dans la mesure permise par la loi, le Conseil d'Administration peut décider de transférer le siège social à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg."
- Le quatrième paragraphe de l'article 10 des Statuts soit modifié par l'insertion de ce qui suit après le mot "télex":  
"ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle procuration. Cette procuration sera valable pour toute assemblée reconvoquée, à moins qu'elle ait été spécifiquement révoquée.
- A la discrétion du Conseil d'Administration, un actionnaire peut participer à toute assemblée des actionnaires par vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication, permettant de l'identifier. Ces moyens doivent satisfaire des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à l'assemblée dont les délibérations doivent être retransmises en ligne sans interruption."
- Le cinquième paragraphe de l'article 10 des Statuts soit modifié par le remplacement du libellé "ceux présents et votant" par le texte suivant:  
"les votes exprimés. Les votes exprimés n'incluront pas les votes en relation avec des actions représentées à une assemblée pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus, ou ont voté blanc ou nul."
- Le dernier paragraphe de l'article 10 des Statuts soit modifié par l'insertion du texte suivant à la fin du paragraphe:  
"et pour que des procurations puissent être valablement prises en considération."
- La première phrase du premier paragraphe de l'article 13 des Statuts soit modifiée par le remplacement de l'expression "pourra choisir" par "choisira".
- La deuxième phrase du cinquième paragraphe de l'article 13 des Statuts soit modifiée de manière à la lire comme suit:  
"Chaque administrateur pourra renoncer à ce préavis par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle renonciation."
- Le sixième paragraphe de l'article 13 des Statuts soit modifié de manière à le lire comme suit:

"Tout administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle procuration, un autre Administrateur comme son mandataire. Les Administrateurs peuvent aussi assister à toute réunion du Conseil d'Administration et toute réunion du Conseil d'Administration peut être tenue par téléphone ou par conférence téléphonique. Un Administrateur peut aussi participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant de l'identifier. De tels moyens doivent permettre à l'Administrateur d'agir effectivement à une telle réunion du Conseil d'Administration dont le contenu doit être retransmis de manière continue à l'Administrateur."

- La première phrase du septième paragraphe de l'article 13 des Statuts soit modifiée de manière à la lire comme suit:

"Le Conseil d'Administration peut délibérer ou agir valablement si au moins la majorité des Administrateurs est présent ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration."

- Le huitième paragraphe de l'article 13 des Statuts soit modifié par la suppression du texte suivant:

"étant entendu cependant qu'aucun Administrateur ne peut agir comme décrit ci-avant aux États-Unis."

- Le premier paragraphe de l'article 19 des Statuts soit modifié par le remplacement de la référence à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif par la référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

- L'article 29 soit modifié par le remplacement de la référence à la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif par la référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Sandra Thomas, Dounia Zeroual, Jean-Baptiste Simba, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1<sup>er</sup> août 2008 LAC/2008/32207 Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002631/202/321.

(080191874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Decosol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.343.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002698/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09483. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**FREO Schimmelpfeng Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.091.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002700/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08680. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Worldace Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 81.116.

La, soussignée,  
EDIFAC S.A.

dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72257,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:  
WORLD ACE CORPORATION S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,  
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 81116  
Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.  
EDIFAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009002954/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Dairybras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 69.293.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the fifteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Laura BRAZZALE, residing at Via della Porziuncola 27, 36015 Schio (VI), Italy, represented by Ms Marija Hodaka, private employee, by virtue of a proxy given in Italy on 11<sup>th</sup> December 2008.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company "DAIRYBRAS S.A.", with its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 69.293, has been incorporated according to a deed of the notary Christine DOERNER, residing then in Luxembourg, dated March, 31<sup>st</sup>, 1999, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 469, dated June 19<sup>th</sup>, 1999. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, residing in Bettembourg, dated October, 14<sup>th</sup>, 1999, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1014, dated December 30<sup>th</sup>, 1999.

2. That the issued share capital of the Company is set at two hundred thousand euro (EUR 200.000.-), represented by twenty thousand (20.000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, entirely paid in.

3. Laura BRAZZALE, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in her quality of sole shareholder of the Company, Laura BRAZZALE, hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

5. That Laura BRAZZALE moreover states to take over, on her own account, all the assets and liabilities of the company "DAIRYBRAS S.A." and that she will undertake under her own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the shareholders' register has been cancelled at this very moment.



8. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, where they will be kept in custody during a period of five years.

9. That Fides (Luxembourg) S.A. is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalization of the liquidation.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mil huit, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Laura BRAZZALE, demeurant à Via della Porziuncola 27, 36015 Schio (VI), Italie, représentée par Mme Marija Hodaka, employée privée, en vertu d'une procuration donnée à en Italie le 11 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant des dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme "DAIRYBRAS S.A." ("la Société"), établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69.293, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, alors de résidence à Luxembourg le 31 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 469 du 19 juin 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire, de résidence à Bettembourg le 14 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1014 du 30 décembre 1999.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de deux cent mille euros (EUR 200.000.-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, entièrement libérées.

3. Que Laura BRAZZALE, prénommée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, Laura BRAZZALE déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

5. Que Laura BRAZZALE déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif de la société "DAIRYBRAS S.A." et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Qu'il a procédé à l'annulation du registre des actions.

8. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social à 46A, avenue J.F Kennedy) où ils seront conservés pendant cinq années.

9. Que FIDES (Luxembourg) S.A. est autorisée au nom et pour le compte de l'associée unique d'établir toute déclaration fiscale, procéder à toute inscription au Registre de Commerce et des Sociétés ou d'établir tout autre document utile ou nécessaire à l'accomplissement de la liquidation.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Hodaka et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 décembre 2008. LAC/2008/51175. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial,

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009002753/5770/95.

(080192046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Avenue Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.133.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2005 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24/12/2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009002833/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09771. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Eurex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 29.541.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendundacht, am achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Die Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Panama XEN INVESTMENTS CORP. mit Sitz in Panama-Stadt 6-3508, El Dorado

beide hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift zu Luxemburg am 5. Dezember 2008

welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten hat nachfolgendes zu beurkunden:

Dass die Aktiengesellschaft "EUREX HOLDING S.A." mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Georges d'Huart im Amtssitz in Petingen am 29. November 1988, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 83 vom 1. April 1989

eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer B 29.541

Dass das Gesellschaftskapital aktuell bei éinhundertfünfund-siebzigttausend Euro (175.000,- EUR) und ist eingeteilt in éintausend-zweihundertfünzig (1.250) Aktien von je éinhundertvierzig Euro (140,-EUR);

- Dass die Komparentinnen Eigentümer sämtlicher Aktien des Gesellschaftskapitals waren und sind.

- Dass die Komparentinnen, welche das gesamte Gesellschaftskapital hält, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst;

- Dass, nachdem die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf die Komparentinnen als alleinige Eigentümer sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichten, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass allen Verwaltungsratsmitgliedern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, hat dem unterzeichnenden Notar das Aktienregister vorgelegt, welches sogleich annulliert wurde.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Komparentin, welcher dem Notar nach Familien- und Vornamen, Wohnsitz und Familienstand bekannt ist, hat dieser es zusammen mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49706. Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. Dezember 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009002756/206/46.

(080192036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

### **Garage Rythmique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 42, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.020.

### AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den zweiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

La Mairaine Holding S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2132 Luxemburg, 18, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 54.009, vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Roland EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in Grevenmacher, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Gesellschaft GARAGE RYTHMIQUE S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 42, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 80.020, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 21. Dezember 2000, veröffentlicht im Memorial C Nummer 637 am 14. August 2001.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) hat, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

3) Dass La Mairaine Holding S.A., vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsaktien geworden ist.

4) Dass La Mairaine Holding S.A., als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Mai 2008 auflösen zu wollen.

5) Dass der Komparent sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

Dass die Gesellschaft La Mairaine Holding S.A., in seiner Eigenschaft als Liquidator, genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft GARAGE RYTHMIQUE S.A. besitzt, und die Passiva übernommen hat.

Dass der Liquidationsbericht gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Der Komparent ernennt zur Prüfungskommissar Account Data Europe S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 70.580, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Komparenten des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, und erteilt der Gesellschaft Account Data Europe S.A. Entlast für die Ausübung ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

6) Dass er den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes, erteilt;

7) Dass er in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, welche damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den 31. Mai 2008 beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft GARAGE RYTHMIQUE S.A., vorgenannt, mit Wirkung zum 31. Mai 2008 festgestellt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Roland Ebsen, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juillet 2008. LAC/2008/31592. Reçu douze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Dezember 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002754/202/56.

(080192052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Tri European Real Estate Opportunity S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.050.

Le Bilan au 31 mai 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/08.

Polyxeni Kotoula / Jorge Pérez Lozano.

Référence de publication: 2009002763/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06597. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Nyon Lemman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.270.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002772/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10475. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Geronda Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.990.

Je, soussignée,

Antonelli Sandrine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 06/03/1969 à Savigny-Sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

GERONDA Investment S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 78990

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2009002802/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**PG International S.A. - Polaris Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 104.937.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002842/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10465. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Helena Info Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 66.532.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002803/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Northern Beach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 77.962.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002804/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Moleri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 93.953.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002805/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**PG International S.A. - Polaris Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.937.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002843/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10464. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**PanEuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.149.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002806/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08384. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Nafima Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.657.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002807/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Nafima Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.657.

Le bilan au 31-DEC-2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002808/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**PG International S.A. - Polaris Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.937.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002846/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10457. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Nafima Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.657.

Le bilan au 31-DEC-2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002811/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08381. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Nafima Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.657.

Le bilan au 31-DEC-2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002812/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08382. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**T8T S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.003.

Je, soussignée,

Antonelli Sandrine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 06/03/1969 à Savigny-Sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

T8T S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 121003

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2009002814/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08893. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Fynar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.481.

Le Bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002848/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10471. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Tonsley Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 72.833.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002815/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**R.E. RO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.500.

Je, soussignée,

Antonelli Sandrine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 06/03/1969 à Savigny-Sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

RE.RO. S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 128500

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2009002818/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---



**T8T S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 121.003.

La, soussignée,  
EDIFAC S.A.

dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72257,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:  
T8T S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,  
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 121003  
Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.  
EDIFAC S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009002956/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08582. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**APM Group Participation SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 89.240.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.  
Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009002819/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08386. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Piramide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 113.605.

Je, soussignée,  
Antonelli Sandrine

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg  
Née le 06/03/1969 à Savigny-Sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:  
PIRAMIDE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,  
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 113605  
Date effective: le 15 décembre 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2009002823/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08886. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**APM Group Participation SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 89.240.

Le bilan au 31-DEC-2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009002822/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08388. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**APM Group Participation SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 89.240.

Le bilan au 31-DEC-2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009002826/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08387. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Profound Market Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 65.824.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009002830/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10202. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Avenue Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 107.133.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24/12/2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009002836/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09767. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Avenue Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 107.133.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, 24/12/2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009002838/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09770. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Reddick Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 123.409.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, 24/12/2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009002840/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09773. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Fynar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 36.481.

Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002850/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10473. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Metide International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 129.981.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société ISIDE S.R.L., ayant son siège social au 1, via Boschetti, I-20212, Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Milan, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "METIDE INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 129981, fut constituée par acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1921 du 7 septembre 2007;

- La société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, entièrement libérées;
- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "METIDE INTERNATIONAL S.A.".
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "METIDE INTERNATIONAL S.A." avec effet immédiat.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "METIDE INTERNATIONAL S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;
- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé un bilan de clôture en date de ce jour;
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;
- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions au nominatif qui a été immédiatement lacérée.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "METIDE INTERNATIONAL S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 29 octobre 2008. Relation LAC/2008/43782: Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001759/211/49.

(080190945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Real-Immo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 104.555.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002852/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04795. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Electricité Meyers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7619 Larochette, 2, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 85.177.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002855/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04794. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Meligo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 87.942.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002858/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08994. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Eurochem Réassurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 28.434.

L'an deux mil huit, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROCHEM REASSURANCE", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.434, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 259 du 29 septembre 1988;

L'assemblée est présidée par Stéphane Menant, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, professionnellement domicilié à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Valérie Dubois, employée privée, professionnellement domiciliée à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les cinquante mille (50.000) actions sans valeur nominale représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de un million sept cent soixante mille cinq cent trente-deux Euros et trente-huit Cents (1.760.532,38 EUR) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euros et soixante-deux Cents (1.239.467,62 EUR) à trois millions d'Euros (3.000.000.- EUR) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur intrinsèque des actions.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million sept cent soixante mille cinq cent trente-deux Euros et trente-huit Cents (1.760.532,38 EUR) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euros et soixante-deux Cents (1.239.467,62 EUR) à trois millions d'Euros (3.000.000.- EUR) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur intrinsèque des actions.

*Intervention - Souscription - Libération*

L'augmentation de capital a été libérée intégralement en numéraire par l'actionnaire unique, la société PRAYON S.A., avec siège social au 144, rue Joseph Wauters, B-4480 Engis, de sorte que la société a dès-à présent à sa libre et entière disposition la somme de un million sept cent soixante mille cinq cent trente-deux Euros et trente-huit Cents (1.760.532,38 EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à trois millions d'Euros 3.000.000.- EUR)représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. MENANT, R. GALIOTTO, V. DUBOIS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47886. Reçu à 0,50%: huit mille huit cent deux euros soixante-six cents (8.802,66.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publicaion au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009002501/211/59.

(080192158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Constructions Métalliques du Nord S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 39, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 94.391.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2009002527/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 décembre 2008, réf. DSO-CX00494. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080191945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Ficastor Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 70.641.

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de " FICASTOR HOLDING S.A. ", une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 48 rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70 641, constituée suivant acte notarié du 29 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 721 du 28 septembre 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décisions des actionnaires prises en assemblée générale tenue sous seing privé à la date du 18 mai 2000; un extrait de ladite assemblée fut publié au Mémorial C, le 28 août 2002, sous le numéro 1255 et page 60233.

L'assemble est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Thillens, licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée " ne varietur " par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées " ne varietur " par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transformation, avec effet immédiat, de la société de H29 en Soparfi et modification afférente des articles quatre (4) et dix-sept (17) des statuts de la Société.

2. Mise à jour des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier, avec effet immédiat, l'objet social de la société en adoptant celui d'une société anonyme de participations financières (SOPARFI) non soumise à la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

En conséquence, l'article quatre (4) et l'article dix-sept (17) des statuts de la société sont modifiés comme suit:

**Art. 4.** "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

**Art. 17.** "La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de mettre les statuts encore en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence les articles six (6) premier alinéa, huit (8), neuf (9) et dix (10) seront à modifier et auront désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 6. (premier alinéa).** "La Société est administrée par un conseil composé de trois membres ou moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

**Art. 8.** "Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale."

**Art. 9.** "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

**Art. 10.** "La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R.THILLENS, C.DETREMBLEUR, M.L.SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 08 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14940. Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 22 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009002459/239/107.

(080191732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Worldace Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.116.

Je, soussignée,

Sandrine ANTONELLI

demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 06/03/1969 à Savigny-sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

WORLD ACE CORPORATION S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 81116

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2009002800/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.